



Accusé de violence sur le fils de mon mari agé de 8ans

Par **maya039**, le **22/04/2009** à **13:25**

Bonjour, je souhaiterais avoir des conseils j'ai reçu ce matin une lettre du tribunal pour enfant concernant le fils de mon mari dont nous avons obtenu la garde l'an dernier étant un enfant difficile je n'ai pas pu faire autrement que de le rendre à sa mère qui elle n'a pas non plus cherché à arranger les choses puisqu'elle l'a placé en foyer. et donc ayant une forte influence sur ces enfants et n'attendant qu'une chose que je divorce d'avec mon mari me voilà accusé de maltraitance envers l'enfant avec soi disant des preuves dont cicatrice sur le dos il y a actuellement une enquête pénale à mon égard j'aimerais savoir comment ça se passe? à quoi ça consiste exactement? si je risque de la garde à vue? etc tout ce qui peut m'être utile pour cette affaire en cour. car je m'inquiète aussi pour mes enfants si ça vient à dégénérer. merci de vos conseils une maman désespérée et qui n'en peut plus.

Par **parentpourtoujours**, le **23/04/2009** à **23:01**

bonsoir,

la pratique au civil est que la partie accusée doit apporter la preuve que l'accusation est mensongère alors qu'au pénal il faut apporter la preuve du délit.

Il est possible que vous soyez convoquée au commissariat en vue d'être auditionnée, concernant la garde à vue il est à savoir que si vous vous retrouvez dans cette situation vous avez le droit de prévenir la personne de votre choix et de demander à ce que le procureur de la république en soit informé ceci dans le but d'éviter une garde à vue abusive, si vous n'avez

rien à vous reprocher allez y sereinement.

pour une affaire pénal, je vous conseille de vous rapprocher d'un avocat spécialisé, préparez si vous y avez droit un dossier d'aide juridictionnelle.

Pouvez vous préciser quand auraient eu lieu les faits reprochés et les éléments apportés à l'accusation si vous en avez connaissance ?

Espérant que ces premiers éléments de réponse sauront vous aider.